

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/052/1.1

Feuille n° 053

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	45
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, , Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD Philippe VIEILLEFOSSE Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, , Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Luc BLANCHARD Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD,

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Jean-Michel LAGORCE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Marché d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées à Rispe sur la commune du Lardin Saint Lazare : Modifications de marchés

Dans le cadre des travaux, un réseau de gaz a été identifié à un emplacement différent de celui défini lors des investigations complémentaires. La mise à jour du positionnement de ce réseau a conduit à modifier le projet et à prévoir des prestations complémentaires non identifiées au marché initial (prix nouveaux).

Par ailleurs, la modification du projet a conduit à étendre le réseau d'assainissement au-delà de l'emprise initiale.

AR PREFECTURE

024-20004 157-20190408-DE2019052-CC
Regu le 10/04/2019

Le montant de la modification du marché de travaux s'élève à 23 639,03 € HT soit 28 366,84 € TTC.
Le montant du marché passe de 163 279,92 € HT (soit 195 935,90 € TTC) à 186 918,95 € HT (soit 224 302,74 €TTC) ce qui représente une augmentation de 14,48 % du montant du marché initial.

Cette modification du projet conduit à une modification du marché de la maîtrise d'œuvre, le montant de la modification s'élève à 2 270 €HT soit 2 724 €TTC.

Le montant du marché de la maîtrise d'œuvre passe de 27 030 € HT (soit 32 436 €TTC) à 29 300 € HT (soit 35 160 €TTC) ce qui représente une augmentation de 8,39 % du montant initial.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter ces modifications des marchés telles que définies ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du marché de travaux conclu avec l'entreprise Laurière & Fils d'un montant de 23 639,03 € HT soit 28 366,84 € TTC.

APPROUVE la modification du marché de maitrise d'œuvre conclu avec SOCAMA d'un montant de 2 270 €HT soit 2 724 €TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces modifications,

AUTORISE Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/04/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20190408-DE2019052-CC
Regu le 10/04/2019